



## ROSSENGES

### ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Rossenges soumet à l'enquête publique complémentaire du 29 janvier au 27 février 2025 :

- **les modifications apportées au plan d'affectation communal « plan du village » et à son règlement, soumis à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2022 et soumis à l'enquête publique complémentaire du 6 septembre et 5 octobre 2023.**

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et son annexe qui l'accompagnent.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous auprès de la Municipalité de Rossenges ou sur le site internet communal ([www.rossenges.ch](http://www.rossenges.ch)).

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité